

Rentrée 2024 au Lycée Prévost de LONGJUMEAU : Informations destinées aux responsables des futurs élèves de 1^{ère}

La démarche d'inscription doit être réalisée sur educonnect : teleservices.education.gouv.fr dès que possible pour les entrants en 1^{ère} générale et une fois les résultats de votre affectation connus pour une entrée en 1^{ère} STMG. Vous pourrez mettre à jour les informations administratives (identité/ adresse / coordonnées des responsables) ainsi que des éléments scolaires : LV1/LV2 et éventuelles options facultatives.

Les inscriptions se dérouleront comme indiqué ci-dessous :

Du 16 juin 2024 au 1^{er} juillet 2024

- **Lundi 1^{er} juillet 12 H 00** date à laquelle l'élève perd sa place si son responsable ne s'est pas manifesté. .

Documents indispensables à transmettre le jour de votre inscription :

Administratif	Pédagogique	Médical
L'attestation de Quotient familial pour la restauration scolaire 24-25 téléchargeable sur le site de la Région Ile-de-France https://www.iledefrance.fr/calculateur-quotient-familial ou l'attestation de quotient familiale (de moins de 2 mois - directement sur votre compte caf.fr)	Fiche de renseignements (A vérifier en ligne)	PAP, PAI, PPS Plus d'informations sur le site : https://lyc-prevost-longjumeau.ac-versailles.fr/amenagements-pedagogiques-pai-pap-pps/ 
Le RIB RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE du responsable financier de l'élève et du bénéficiaire des aides pour le versement des bourses ou un remboursement éventuel de cantine. (pas de RIB d'élève) – (A renseigner sur la fiche intendance)	Choix d'un enseignement optionnel en 2 nd e (à compléter en ligne)	Fiche d'urgence infirmerie : s'il y a un problème médical à signaler.
Document fiche intendance.	Adhésion à une ou deux associations (A.S. et/ou M.D.L.) Règlement par chèque	
En cas de divorce ou séparation dans l'année : copie la plus récente du jugement précisant les droits des Parents	Règlement intérieur (à lire)	
Autorisation de droit à l'image. (A rendre à la rentrée) Information diffusion interne sur Pronote		

CAS PARTICULIERS : demande d'option FACULTATIVE



Merci de bien vouloir vérifier l'inscription aux différentes options.

L'engagement dans une option ajoute un volume horaire dans l'emploi du temps de l'élève et une charge de travail conséquente.

Outre les enseignements obligatoires, les élèves **peuvent choisir une ou deux options** parmi les suivantes

Engagement sur les 3 années

- Arts plastiques (+3 H / semaine)
- EPS (+ 3 H / semaine)
- Latin (+ 3 H / semaine)
- 3^{ème} langue vivante : italien (+ 3 H / semaine)

L'art plastique, l'EPS peuvent être débutés en 1^{ère} générale et technologique.

Le Latin peut être débuté en 1^{ère} générale mais n'est pas compatible avec la filière STMG.

La langue vivante 3 doit impérativement avoir été débutée en 2nde.



Vous pouvez signaler une demande de rapprochement ou d'éloignement d'élève.

Nous étudierons cette demande et nous y donnerons une suite favorable **dans la mesure du possible.**

Merci de faire un courrier conjoint des 2 familles pour les rapprochements. La demande doit être donnée lors de votre inscription, **dernier délai le 1^{er} juillet 2024.**

